

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

29 mars 2013

## SÉCURISATION DE L'EMPLOI - (N° 847)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

**AMENDEMENT**N<sup>os</sup> 1402 à 1411présenté par  
Mme Fraysse

-----

**ARTICLE ADDITIONNEL****APRÈS L'ARTICLE 2, insérer l'article suivant:**

Le premier alinéa du I de l'article L. 214-13 du code de l'éducation est complété par une phrase ainsi rédigée :

« Ce plan comporte un volet concernant les actions de formation professionnelle des personnes handicapées, élaboré en lien avec les politiques concertées visées à l'article L. 5211-2 du code du travail. ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement visant, conformément à l'engagement du Président de la République à appréhender la politique en matière de handicap, à prévoir un volet visant les actions de formation professionnelle des personnes handicapées dans les plans de formation régionaux de développement des formations professionnelles.

Ces amendements identiques ont été déposés par 10 députés :

Adt n°	1402	de	Mme	Jacqueline FRAYSSE
Adt n°	1403	de	M.	Marc DOLEZ
Adt n°	1404	de	M.	François ASENSI
Adt n°	1405	de	M.	Alain BOCQUET
Adt n°	1406	de	Mme	Marie-George BUFFET
Adt n°	1407	de	M.	Jean-Jacques CANDELIER
Adt n°	1408	de	M.	Patrice CARVALHO
Adt n°	1409	de	M.	Gaby CHARROUX
Adt n°	1410	de	M.	Nicolas SANSU
Adt n°	1411	de	M.	André CHASSAIGNE